



Date de dépôt : 1^{er} mars 2023

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Marjorie de Chastonay : Route de Chancy – une piste cyclable ?**

En date du 27 janvier 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En décembre 2019, le Grand Conseil votait l'urgence climatique.

Pour 2030, le Conseil d'Etat prévoit 40% de trafic individuel motorisé (TIM) en moins, en termes de circulation.

Le Conseil d'Etat souhaite une voie verte balade et un axe fort pour les cyclistes qui passerait par la route de Chancy.

En tenant compte de ces éléments, pourquoi le Conseil d'Etat souhaite-t-il maintenir les places de parking sur la route de Chancy à Onex, devant les commerces à la hauteur de l'arrêt du tram « salle communale », et non pas faire une piste cyclable ?

Ainsi, on éviterait d'avoir un trottoir partagé entre les piétons et les cyclistes. Ce partage est dangereux, car il y a un fort risque de collision entre les cyclistes qui viennent de la ville et qui vont en direction de Bernex, et les piétons et/ou les clients qui sortent des commerces.

Au lieu de cela, le canton propose de mettre des chicanes sur ce trottoir pour faire ralentir les vélos, afin de maintenir les places de parking. Est-ce cohérent avec la politique du Conseil d'Etat ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La réalisation d'une piste cyclable sur la route de Chancy, sur son tronçon compris entre la place des Deux-Eglises et le chemin de l'Auberge, ne nécessite pas seulement la suppression des places de stationnement, dont le maintien a été exigé à l'époque par la commune d'Onex dans le cadre de son opposition au projet de tramway Cornavin-Onex-Bernex, mais également l'abattage des 5 arbres plantés entre lesdites places.

La piste cyclable sur la route de Chancy direction Bernex s'interrompt effectivement, en amont du numéro 126, sur une longueur inférieure à 200 mètres, en offrant la possibilité aux cyclistes de rejoindre la voirie avant de regagner la suite de l'aménagement cyclable, ou d'adapter leur vitesse et de progresser sur le trottoir.

Notre Conseil est conscient que la situation actuelle n'est optimale ni pour les cyclistes ni pour les piétons.

Malgré le caractère cantonal de cet axe, les enjeux développés précédemment sont essentiellement locaux, raison pour laquelle il a été proposé à la commune d'Onex, à l'origine de la demande de modification des aménagements visés par la présente question écrite urgente, de s'impliquer notamment auprès des commerçants pour favoriser l'acceptation des aménagements souhaités.

En cas de portage politique par la commune d'Onex des conséquences de ce réaménagement, moyennant le respect des conditions précitées, le canton prendra les mesures nécessaires pour aller dans ce sens, puisqu'il s'agit ici d'une route de propriété cantonale.

Dans le cas contraire, la proposition de mise en place de « chicanes » ou de portes d'entrée demeure pertinente, afin de mieux marquer cet espace comme trottoir, sur lequel les cycles sont autorisés à circuler en donnant la priorité aux piétons et en adaptant leur vitesse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA